



# Assemblée générale

## CPSD/363

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

### Quatrième Commission

24<sup>e</sup> séance – matin

### LES DÉLÉGATIONS DÉNONCENT L'ABSENCE DE RÉACTION DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE FACE AUX VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME PERPÉTRÉES PAR ISRAËL

La politique de la force et de la violence n'a pas mené aux résultats escomptés: Israël n'a pas obtenu la sécurité et la situation des Palestiniens s'est encore détériorée, a affirmé, ce matin, le représentant de l'Égypte devant la Quatrième Commission (questions politiques spéciales et décolonisation) qui concluait son débat sur le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.

Le représentant du Yémen a accusé la communauté internationale de ne pas lever le petit doigt pour mettre fin aux souffrances palestiniennes alors que les délégations du Bahreïn et du Liban, notamment, ont rappelé le non-respect par Israël des très nombreuses résolutions du Conseil de sécurité sur le sujet. Le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne a, pour sa part, dénoncé une politique de deux poids deux mesures sur cette question. Pourquoi la communauté internationale n'applique-t-elle pas les principes du droit international aux agissements d'Israël, s'est-il interrogé.

Cette impunité trouve son origine dans l'appui des États-Unis et de leur pouvoir anachronique de veto, a dénoncé le représentant du Venezuela, estimant que la légitime défense invoquée par Israël ne valait que dans le cadre d'une réponse proportionnée. Les agissements d'Israël ont été au-delà de tous les paramètres et il est impossible de les justifier, a-t-il insisté. Les pratiques brutales et dures d'Israël ont dépassé la mesure des méthodes utilisées en temps de guerre, a renchéri la délégation de la Malaisie.

Le représentant de l'Inde a souligné, de son côté, que le sentiment d'abandon qui gagnait la population palestinienne exacerbait son amertume et sa frustration à l'égard des Nations Unies elles-mêmes. Compte tenu de l'impossibilité, pour le Comité spécial, de se rendre dans les territoires palestiniens occupés, plusieurs délégations ont apporté leur soutien aux demandes et recommandations qui figurent dans le rapport, en particulier celle qui invite le Conseil des droits de l'homme à envoyer un groupe d'établissement des faits sur le terrain.

Au cours de cette réunion, les délégations de la République populaire démocratique de Corée, de l'Égypte, du Yémen, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Bahreïn, du Qatar, de l'Inde, de la Malaisie, du Venezuela et du Liban ont pris la parole. En outre, Israël, l'Observateur de la Palestine, l'Iran et la Syrie ont exercé leur droit de réponse.

La Quatrième Commission se prononcera sur 10 projets de résolution relatifs à l'UNRWA et aux pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme jeudi 9 novembre, à 10 heures. Elle aura ainsi conclu ses travaux.

***RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ENQUÊTER SUR LES PRATIQUES ISRAËLIENNES AFFECTANT LES DROITS DE L'HOMME DU PEUPLE PALESTINIEN ET DES AUTRES ARABES DES TERRITOIRES OCCUPÉS***

**Débat général**

M. SONG SE IL (République populaire démocratique de Corée) a affirmé que la lutte du peuple palestinien était une cause juste dont l'objectif était de récupérer les territoires occupés par Israël. Il a souligné que la question palestinienne n'était pas circonscrite à la Palestine mais était bien une question régionale, voire internationale, directement reliée à la paix au Moyen-Orient. Pourtant, a-t-il ajouté, rien n'avait été fait pendant des décennies pour le peuple palestinien, en raison des manœuvres obstructionnistes d'Israël et des puissances qui l'appuient militairement et politiquement. Il a dénoncé les attaques militaires israéliennes et la violation continuelle des droits de l'homme qui créent une situation humanitaire catastrophique dans les territoires occupés.

Pire encore, a-t-il poursuivi, certains pays, sous prétexte de réforme des Nations Unies, ont l'intention de retirer la question du Moyen-Orient de l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Le représentant a affirmé qu'une telle initiative n'était pas justifiable car elle allait à l'encontre des préoccupations de la communauté internationale de régler cette question en tenant compte des intérêts du peuple palestinien et des peuples arabes. À son avis, il faut que la question palestinienne soit réglée conformément aux résolutions adoptées au cours des années par l'Assemblée générale et les États Membres, et en vertu du droit international.

M. AMR ELSHERBINI (Égypte) a souligné qu'alors que la Commission se réunissait pour évoquer la question des pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme, Israël poursuivait ses agressions militaires en violation du droit international, particulièrement de la Convention de Genève. C'est pourquoi son refus perpétuel d'autoriser le Comité à se rendre dans les territoires est tellement préoccupant, a-t-il estimé, déplorant la détérioration de la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés et dans le Golan syrien occupé, ainsi que ses conséquences sur la colère, la frustration et le sentiment d'abandon de ses populations. Il a, en outre, apporté son soutien à la recommandation du Comité spécial d'appeler le Conseil des droits de l'homme à mener une mission d'établissement des faits dans les territoires.

Le représentant a également dénoncé les violations des droits essentiels du peuple palestinien, notamment par le biais des restrictions de mouvement des biens et des personnes, des atteintes à la liberté religieuse et de la poursuite de la construction du mur par Israël. Cette construction a pour but d'isoler le peuple palestinien et d'entraver son unité politique, économique et sociale, a-t-il fait valoir, saluant le rapport du Secrétaire général relatif à la mise en place d'un registre des dommages sur le sujet. La confiscation des terres palestiniennes et l'utilisation des ressources naturelles qui découlent de la politique israélienne d'implantations de colonies de peuplement, ainsi que les tentatives de changer la nature du Golan syrien occupé, ont aussi été dénoncées par le représentant qui a souligné que la politique de la force et de la violence n'avait pas abouti aux résultats escomptés. Israël n'a pas obtenu la sécurité et la situation des Palestiniens s'est encore plus détériorée, ce qui doit pousser la communauté internationale et les membres du Quatuor à persuader Israël de renoncer à ses pratiques et d'appliquer ses obligations conformément à la Feuille de route, sur la base d'une solution à deux États.

M. W. ALSHAMI (Yémen) a déclaré que le rapport du Comité spécial reflétait, de façon claire, la dégradation sans précédent de la situation des droits de l'homme dans les territoires dont la population est victime de punitions collectives de la part d'Israël. Il a, par ailleurs, dénoncé les effets de la suspension de l'aide économique des donateurs et du non versement, par Israël, des taxes. Nous sommes attristés par les souffrances que subit le peuple frère palestinien, sous les yeux de la communauté internationale qui ne lève pas le petit doigt pour y mettre fin, a-t-il dit. Une paix durable ne sera jamais possible sans le retrait

israélien des territoires sur les frontières de 1967 et la mise en place d'un État palestinien sur la base des résolutions des Nations Unies, a-t-il déclaré, réaffirmant l'importance du travail du Comité spécial et demandant la levée des entraves dont il est victime. Le Yémen appuie les conclusions et les recommandations du rapport, notamment celle qui invite le Conseil des droits de l'homme à envoyer un groupe d'établissement des faits dans les territoires occupés.

M. A. MUBARK (Libye) a regretté que le Comité ne soit pas en mesure de mener à bien son mandat en raison des entraves posées par la puissance occupante et les restrictions budgétaires. La tragédie du peuple palestinien est aussi ancienne que l'histoire des Nations Unies, a-t-il affirmé, en déplorant l'impuissance de la communauté internationale et de l'Organisation à venir en aide au peuple palestinien. Compte tenu de la poursuite des travaux d'érection du mur de séparation, il faut tenir un registre des terres confisquées et des dommages infligés à la vie quotidienne des Palestiniens, a-t-il estimé, en dénonçant, en outre, la pratique des détentions massives appliquée par les autorités israéliennes, notamment d'enfants. Le représentant a, par ailleurs, condamné le règne de l'arbitraire qui veut que l'on dénonce systématiquement les attaques contre Israël mais qu'on se garde d'en faire de même pour les innombrables crimes commis par Israël. S'agissant du Liban, le Conseil de sécurité n'a rien fait pour dénoncer l'agression israélienne, a-t-il dit. En outre, le respect des droits de l'homme de la population israélienne n'est visiblement pas une préoccupation prioritaire de la communauté internationale, a continué le représentant, avant d'appeler à l'application des résolutions prévoyant de mettre un terme à la politique expansionniste d'Israël. Il s'est également préoccupé de la situation dans le Golan syrien occupé, dont l'identité arabe est remise en question par les agissements d'Israël. Il a également appuyé l'idée de l'envoi d'un membre du Conseil de l'ONU aux droits de l'homme dans les territoires pour y faire un état des lieux. Les difficultés financières de cet organe ne doivent pas servir de prétexte pour ne rien faire, a-t-il conclu.

M. FAISAL EBRAHIM AL-ZAYANI (Bahreïn) a estimé que le rapport du Comité spécial était alarmant, compte tenu de la dégradation de la situation dans les territoires palestiniens occupés et de la tension résultant des pratiques d'oppression de la puissance occupante visant à réprimer les aspirations de liberté des Palestiniens et des autres Arabes vivant dans ces territoires. Le représentant a rappelé que le Conseil de sécurité avait adopté une résolution où il faisait part de sa préoccupation concernant la situation dans les territoires. Pourtant, malgré tous ces appels, les attaques menées par Israël contre Gaza sont devenues encore plus violentes, à l'aide d'armes toujours plus précises et plus lourdes, a-t-il souligné, dénonçant la mort de civils, de femmes et d'enfants. Les agressions ne sont qu'un autre épisode de l'occupation israélienne des territoires depuis 1967, y compris du Golan syrien, occupation qui est en soi une violation des droits de l'homme, a-t-il déclaré. Il a, en outre, rappelé que les colonies étaient considérées comme illégales et comme un obstacle à la paix.

Israël poursuit toutefois ses implantations de colonies et la construction du mur selon un tracé modifié approuvé par le Gouvernement, a dénoncé le représentant. Ériger ce mur pour faire de Jérusalem une ville juive est contraire aux résolutions adoptées depuis 1967, a-t-il dit. Il s'agit d'une entreprise cynique, a-t-il fait valoir, soulignant qu'une fois la construction achevée, 220 000 Palestiniens seraient séparés du reste de la Cisjordanie, alors que 100 000 autres seraient coupés de Jérusalem. Dans le Golan syrien, les pratiques israéliennes visent à renforcer l'occupation qui, là aussi, est contraire aux résolutions des Nations Unies. Le représentant a enfin appelé à revenir à la Feuille de route et au principe de terre contre paix.

M. FAISAL ABDULLA HAMAD AL-HENZAB (Qatar) a rappelé que le degré de colère et de frustration du peuple palestinien a atteint un niveau sans précédent. Les pratiques israéliennes contre le peuple palestinien les spolient de tous leurs droits - à la vie, à la santé, à l'éducation, au travail. Il a déploré la suspension de l'aide financière internationale à la suite de la victoire du Hamas aux élections parlementaires de cette année, ce qui constitue, à son avis, une punition collective injustifiée et a rappelé que les meurtres extrajudiciaires et la destruction de maisons et des infrastructures constituaient des violations flagrantes des normes internationales en vigueur qui vont à l'encontre des dispositions des résolutions du Conseil de sécurité.

Le représentant a dénoncé les tentatives d'Israël de changer le statut juridique des terres confisquées, sans compter la construction du mur de séparation. Les colonies de peuplement sont, par ailleurs, illégales, a-t-il rappelé, et constituent un frein au développement socioéconomique des Palestiniens. S'agissant du Golan syrien occupé, le représentant a réitéré que toutes les mesures prises par Israël pour changer le statut de ce territoire étaient nulles et non avenues, conformément au droit international. Il a, par ailleurs, déploré le refus permanent d'Israël d'autoriser l'accès du Comité aux populations des territoires occupés dans le cadre de ses missions d'établissement de faits et a plaidé une intensification des efforts visant à parvenir à un règlement pacifique de la question du Moyen-Orient.

M. SHATRUGHA SINHA (Inde) a salué le désengagement d'Israël de la bande de Gaza et de certaines parties de la Cisjordanie, ce qui constitue, à son avis, un pas en avant sur la voie d'un règlement négocié et mutuellement acceptable du conflit israélo-palestinien. Le représentant a également affirmé avoir nourri des espoirs que la tenue, cette année, d'élections dans les territoires occupés et la formation d'une nouvelle coalition en Israël permettraient d'accélérer des progrès dans ce sens. Toutefois, son pays a été consterné par la réticence de la communauté internationale vis-à-vis du Parlement palestinien nouvellement élu, qui a conduit à la suspension quasi complète de l'aide internationale et le non paiement par Israël des recettes fiscales et des impôts dus à la partie palestinienne, a-t-il expliqué. Cette situation a abouti à l'effondrement de l'économie palestinienne et contribué à la détérioration de la situation dans les territoires, a-t-il ajouté, rappelant la reprise des attaques palestiniennes à la roquette, les attentats-suicide et les représailles disproportionnées menées par Israël.

Soixante ans de violence ont démontré que la solution ne peut pas être militaire et qu'il faut choisir le dialogue politique, a-t-il poursuivi. Le représentant a déploré les punitions collectives infligées au peuple palestinien et les nombreuses violations commises par la puissance occupante dont, notamment, la construction du mur de séparation. Le représentant a déploré que le Comité n'ait pu faire sa visite annuelle au Moyen-Orient afin d'évaluer l'impact de cette situation tragique sur les populations des territoires occupés et du Golan syrien. Il a rappelé, à cette occasion, que son pays apportait une aide conséquente au peuple palestinien, notamment sur le plan médical, précisant qu'un don de 15 millions de dollars avait été accordé à l'Autorité palestinienne lors de la visite de son Président, Mahmoud Abbas, en Inde. Il s'est prononcé pour une fin rapide du conflit israélo-palestinien, en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et appelé le Quatuor et les parties régionales à faciliter l'arrêt du cycle de la violence et créer un environnement propice aux négociations.

M. HAMIDON ALI (Malaisie) a rappelé qu'il était membre du Comité spécial et souligné les faits inquiétants figurant dans son rapport concernant la dégradation de la situation des droits de l'homme et de la situation humanitaire dans la région, qui découle directement des pratiques brutales du Gouvernement d'Israël. Il a fait part de sa déception face au refus constant du manque de coopération d'Israël qui l'empêche de présenter ses vues au Comité spécial. L'attitude d'Israël ne fait que renforcer la perception selon laquelle il a l'intention d'empêcher la communauté internationale de réaliser ce qui se passe dans les territoires occupés. Il est inacceptable que le Comité spécial soit accusé d'être partial, a-t-il déclaré. La poursuite de la construction du mur affaiblit, de façon grave, les droits de l'homme, a-t-il dit, et ce mur a et continuera d'avoir des conséquences négatives puisqu'il va créer une prison à ciel ouvert, ce qui est une première dans l'histoire de l'humanité.

Les pratiques brutales et dures d'Israël ont dépassé la mesure des méthodes utilisées en temps de guerre, a poursuivi le représentant, dénonçant la dernière opération à Gaza qui a eu des conséquences dramatiques sur des civils. La puissance occupante a pour objectif d'étendre systématiquement son contrôle sur la population des territoires, a-t-il dénoncé. La communauté internationale doit reconnaître que les pratiques israéliennes continuent depuis trop longtemps et qu'il est temps de renverser cette situation, a-t-il souligné. Elle a, pour devoir commun, de mettre en lumière les faits concernés et, à cet égard, le Comité spécial a un rôle à jouer. Il est impérieux que le Comité puisse poursuivre son travail, a-t-il insisté, tant que n'aura pas cessé l'occupation israélienne.

M. J. GOMEZ GONZALEZ (Venezuela) a estimé que le refus du Gouvernement israélien d'autoriser le Comité spécial à se rendre dans les territoires occupés constituait une marque de mépris à l'égard de la communauté internationale. Il a condamné tout acte de violence, d'où qu'il vienne, estimant que les agissements d'Israël avaient été au-delà de tous les paramètres et qu'il était impossible de les justifier. La légitime défense ne vaut que dans le cadre d'une réponse proportionnée, l'usage de la force cesse d'être légitime s'il devient une agression sans commune mesure avec les faits antérieurs, a-t-il affirmé, soulignant que rien n'autorisait Israël à poursuivre une politique de ségrégation, de confiscation des terres, de restrictions des mouvements et d'opérations militaires à grande échelle contre des populations civiles. Il a également rappelé que le Comité spécial faisait état de l'impunité dont Israël jouit. Cette impunité trouve son origine dans l'appui des États-Unis et de l'utilisation de leur droit de veto anachronique, qui obstrue les mécanismes établis dans la Charte des Nations Unies, a dénoncé le représentant, estimant que cela avait permis à Israël de faire fi de la communauté internationale alors que des êtres humains continuaient de mourir dans les territoires occupés.

Il n'y a aucun prétexte invocable pour qu'un État en occupe un autre, a poursuivi le représentant, estimant que les Nations Unies devaient poursuivre leur travail de recherche d'une paix juste et durable dans la région du Moyen-Orient. La communauté internationale doit, de son côté, utiliser les moyens adéquats pour faire entendre raison au Gouvernement israélien. Les peuples palestinien et israélien continuent de souffrir des conséquences d'un conflit qui aurait pu prendre fin il y a longtemps sans l'ingérence des États-Unis et leurs intérêts hégémoniques, a-t-il enfin déclaré.

Mme CAROLINE ZIADE (Liban) a dénoncé les violations répétées par Israël du droit international et humanitaire, ce qui est, à son avis, inacceptable pour justifier la violence de ses répliques. Israël invoque le prétexte fallacieux de se protéger contre le terrorisme, a-t-elle déclaré, mais la véritable source des violences réside dans les mesures prises par la puissance occupante dans les territoires palestiniens occupés, à savoir les humiliations infligées aux populations, la construction du mur de séparation, la mise en place de contrôles tatillons, les détentions massives et l'appauvrissement généralisé de la population palestinienne. Le Plateau du Golan syrien est soumis aux mêmes pratiques et ses habitants aux mêmes souffrances, a-t-il indiqué. De surcroît, aucune assistance humanitaire n'est autorisée, a-t-elle déploré. La seule manière de remplir le mandat des Nations Unies, a dit la représentante, est de permettre au Comité spécial de se rendre sur place pour y enquêter, avec le plein concours d'Israël. Elle a, par ailleurs, rappelé que l'attaque israélienne sur son pays avait provoqué d'énormes dégâts ainsi que de nombreuses victimes et des déplacements de populations. Pourtant, a-t-elle déploré, les pratiques israéliennes brutales se poursuivent, en dépit de la volonté de la communauté internationale.

## **Droits de réponse**

Le représentant d'Israël a présenté les regrets de son pays concernant un incident qui a eu lieu, ce matin, à Beit Hanoun. Il a indiqué qu'Israël avait quitté Gaza dans l'espoir que les Palestiniens contrôleraient le terrorisme mais que, malheureusement, il n'en a rien été. Israël exprime ses regrets suite à la mort de civils et assure qu'il n'avait pas l'intention de faire des victimes innocentes. Une enquête sera menée concernant cet incident tragique.

Le représentant de la Palestine a dénoncé le fait qu'un jour après que la puissance occupante israélienne se soit retirée de Beit Hanoun, des chars israéliens ont délibérément pris pour cible des maisons civiles, tuant 18 civils, dont 16 d'une même famille. Huit enfants et six femmes ont été tués, a-t-il dit, et plus de 50 maisons détruites. Rien ne justifie que l'on bombarde des résidences, il s'agit de crimes de guerre dont Israël devra rendre compte, a-t-il déclaré. À son avis, le silence de la communauté internationale a encouragé Israël à se rendre coupable de ce terrorisme d'État. Israël fait preuve d'un mépris total pour la vie d'innocents, a ajouté le représentant, estimant que la communauté internationale devait mettre fin à l'agression et à l'occupation. C'est la seule manière dont la paix et la sécurité pourront être établies dans la région, a-t-il conclu.

Le représentant de l'Iran a adressé ses condoléances les plus sincères au peuple palestinien. Après trois jours de débat sur les pratiques israéliennes, le régime israélien montre qu'il poursuivra comme il l'entend ses actions violentes, a-t-il affirmé.

Le représentant de la Syrie a déclaré que ce que le représentant d'Israël venait de décrire comme un incident était en réalité le reflet constant des agissements de ce pays. Ce qui est à l'origine de ce massacre, c'est la bellicisme d'Israël, alors même que les pratiques israéliennes sont à l'examen de notre Commission. Cela souligne la responsabilité de la communauté internationale pour faire cesser ces agissements, a-t-il affirmé.

Nous entendons encore des sermons de la part des plus grands experts de terrorisme dans le monde qui arment le Hezbollah et utilisent leurs méthodes de terrorisme dans les territoires palestiniens occupés, a déploré le représentant d'Israël. Je trouve étrange qu'au lieu d'essayer de mettre fin au terrorisme, on nous serve de tels sermons, a-t-il ajouté. Il est, en outre, regrettable que le représentant de la Palestine n'ait pas mentionné le Hamas ou les roquettes qui s'abattent sur Israël depuis son retrait de Gaza. Encore une fois, nous faisons part de nos regrets sur cet incident, a-t-il déclaré.

Le représentant de l'Iran a estimé qu'Israël n'avait pas à adopter la position de celui qui lutte contre le terrorisme. Ce régime a créé un véritable holocauste dans le monde en rayant de la carte un pays et en forçant des millions de personnes à devenir des réfugiés. De très nombreuses délégations ont dénoncé un régime terroriste lors de ces débats, ce qui montre bien ce que pense l'opinion internationale du régime israélien. Pour moi, le nom d'Israël évoque le terrorisme, a-t-il déclaré.

Le représentant de la Syrie a assuré que sa région ne connaissait pas le terrorisme avant l'arrivée du régime sioniste.

Le représentant de la Palestine a déclaré qu'Israël est le seul membre des Nations Unies appelé puissance occupante. C'est un pays coupable de crimes de guerre et de terrorisme d'État, a-t-il dit. Concernant les roquettes, il a dénoncé le nombre excessif et disproportionné d'armes qu'Israël a utilisé contre la population palestinienne. Ce qui se passe dans la région découle de l'occupation israélienne, a-t-il insisté.

\* \*\*\* \*

---

À l'intention des organes d'information • Document non officiel